

Assemblée générale de l'AHQC

Procès-verbal

De la séance du 6 mai 2024, tenue de 19h à 22h25,
A la Maison de Quartier de la Concorde, av. Henri-Golay 40, 1219 Châtelaine

Présents.e.x.s

Comité AHQC : DIND Daniel (**DD**), HEUTSCHI VALENTIN Jacqueline, JANSSENS Marina (**MJ**), THEYTAZ Aurélien (**AT**)

Équipe MQC : BAUMANN Jonas (**JB**), animateur ; BOVARD Noémie (**NB**), animatrice ; FRANCES, animateur Léonilde (**LF**) ; LOPEZ CAULIER Matias, animateur ; SAKHO Ibrahim, stagiaire HETS ; VASEEKARAN Latha, agente d'entretien ; HUTTER Astrid (**AH**), secrétaire comptable et procès verbaliste

FASE : MOREILLON Arnaud (**AM**), dir. Opérationnel, TUCCIO Nadège, coordinatrice région

FCLR : THURNHERR Pascal (**PT**), président ; MONTANO Guillermo (**GM**), coordinateur

Ville de Genève : SCHWAGER Vladimir, SEJ ; REVILLOUD Jean-Marcel, Police municipale

Ville de Vernier : KOLLER, Serge, délégué ; LANZONI Massimo, TSHM ; GARCIA Alvaro, Stagiaire HETS ; BARRAL Fanny, correspondant de nuit

Membre Forum 1203 : HEROLD-SIFUENTES Geneviève

Membres AHQC ou invité.e.x.s : BARRAS Suzy, BOVARD Marie-Christine, CAVAGLIOTTI Dol, ERNANDES Muriel (APE Ouches et JdR) (**ME**), BENZ DUBORGEL Valérie, SANTONI Aurélie, HENRI Isabelle, HORWATZ Zoltan (**ZH**), JULLIARD-ROSSIER Anne (**AJR**) et ROSSIER Jean-Luc (**JLR**), VALENTIN Ricardo, CONRAD Corinne

Excusé.e.x.s

Equipe : HORTA Marjorie, secrétaire sociale ; DUPOND Sébastien, technicien ; WYSS Myriam, céramiste

Ville de Genève : KITSOS Christina, magistrate VdG ; PEDAT Stéphanie, SEJ

Ville de Vernier : STAUB Martin, magistrat VdV ; KETTENACKER Florian ;

Vérificateur aux comptes : CUEREL Laure, CCCG SA

Pompes Funèbres : HUMBERT-DROZ Anne

Propriétaires fonciers : DUMONTHEY Jean-Charles, SCHG ; ROGG Olowine, FED ;

Membres AHQC ou invité.e.x.s : THEYTAZ Christelle, KÜNZLER Nicolas, BINGGELI Varigna ; NAGL Sabine

Abréviation : Maison de Quartier, (**MQ**) ; Maison de Quartier de la Concorde, (**MQC**) ; Ville de Genève, (**VdG**) ; Ville de Vernier, (**VdV**) ; Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, (**FASe**) ; Fédération des centres de loisirs et de rencontres, (**FCLR**) ; Association des parents d'élèves, (APE)

Ordre du jour

1. Mot d'accueil du comité
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de 2023
3. Rapport d'activité 2023
4. Présentation des comptes et lecture du rapport de l'organe de contrôle
5. Décharge du comité
6. Appel à participation et élection
7. Parole aux invités
8. Verrée

La séance est ouverte à 19h

1. Mot d'accueil du comité

Au nom du Comité, **MJ** ouvre la séance et remercie l'ensemble des personnes présentes. Elle mentionne également les personnes excusées.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport d'activité 2023

MJ remercie les autrices et auteurs du rapport d'activité. Elle nomme également les membres du comité de l'AHQC et les membres de l'équipe de la MQC.

MJ présente le rapport d'activité.

4. Présentation des comptes et lecture du rapport de l'organe de contrôle

AH présente les comptes. **MJ** la remercie chaleureusement pour le travail accompli.

5. Décharge du comité

MJ lit à l'assemblée le rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint, effectué par CCCG SA.

MJ propose de décharger le Comité de l'exercice et des comptes 2023.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité et le Comité est déchargé de l'exercice et des comptes 2023.

Les membres de l'Assemblée générale acceptent à l'unanimité que les comptes de l'association soient reconduits, dès l'année prochaine, à l'entreprise CCG SA.

6. Appel à participation et élection

MJ annonce que le comité sortant ne se représentera pas et malheureusement aucun candidat n'a émis le souhait d'intégrer un nouveau comité.

Le comité sortant a beaucoup œuvré pour que la Ferme existe et qu'elle nous soit attribuée.

Le comité a également beaucoup œuvré pour obtenir les ressources humaines nécessaires. Une fois installés dans le nouveau bâtiment, le comité a exprimé sa satisfaction en se disant : « Enfin, nous y sommes ! ». Cependant, les événements se sont rapidement enchaînés, et nous avons constaté que la situation était bien plus complexe que prévu. L'installation dans la maison a été un véritable défi.

MJ a tenu à remercier **JB** pour le suivi du chantier, une tâche qui ne relevait pas du cahier des charges des animateur.trice.s. Le comité a donc pris en charge de nombreuses responsabilités en matière de gestion et d'intendance, afin de permettre aux animateur.trice.s de se concentrer sur leurs missions d'animation. Il convient de souligner que le comité s'est épuisé dans l'accomplissement de ces tâches. Une remise en question s'est alors imposée : « Est-ce vraiment ce à quoi nous aspirions en rejoignant le comité ? ». La réponse était non : l'objectif initial était de participer aux activités et de collaborer avec les animateur.trice.s pour l'élaboration de projets. Cependant, à force de se retrouver accaparés par des questions de gestion, il n'y avait plus de temps pour s'investir dans les activités. Le comité a donc pris la décision de se retirer collectivement. Fin novembre, la FASE, la FCLR, la VdG et la VdV ont été informées de cette décision, en précisant qu'aucune personne n'était intéressée ni prête à se présenter pour reprendre les fonctions du comité. Le comité sortant rêvait d'un modèle de fonctionnement différent. Malheureusement, pour des raisons réglementaires, légales et liées aux obligations financières, une maison de quartier doit disposer d'un comité pour pouvoir recevoir des subventions et assurer leur contrôle. Le comité avait envisagé de poursuivre ses activités sous forme de commissions, avec une gestion assurée par un partenaire institutionnel, mais cette option semble impossible. Néanmoins, l'idée des commissions perdure, comme par exemple : **MJ** et **DD** pour le Projet Concorde, **JHV** pour les ateliers, etc.

Nous nous trouvons dans une situation délicate, mais heureusement, nous bénéficions du soutien des partenaires.

La parole est donnée à Arnaud Moreillon (**AM**), directeur opérationnel à la FASE.

AM remercie toutes les personnes qui se sont investies bénévolement pour la collectivité. Il souligne que 25 ans de lutte pour obtenir une Maison de Quartier, c'est un parcours long et difficile. **MJ** invite les membres du comité ayant participé à un moment ou un autre à se lever. 11 mains se lèvent. **AM** les remercie chaleureusement pour leur engagement.

AM rappelle que la VdG dispose d'un règlement strict pour l'octroi des subventions, particulièrement contraignant sur la forme, précisant que c'est l'organe de l'association qui reçoit la subvention, selon le code civil.

AM explique ensuite le fonctionnement du bénévolat en Suisse, en faisant référence à l'étude disponible sur le lien suivant : [Observatoire 2020 Fiches Ass locale.pdf \(sgg-ssup.ch\)](https://www.sgg-ssup.ch/observatoire-2020-fiches-ass-locale.pdf). Ces informations pourront être utilisées par l'équipe pour recruter de nouveaux membres pour le comité.

AM reconnaît que la gestion de l'intendance de la Ferme, ainsi que le nombre élevé d'effractions, rendent l'engagement dans un comité peu attrayant. Il informe que **GM** et **PT** restent disponibles pour toute personne intéressée à intégrer un comité. À terme, il sera nécessaire de trouver une solution pour assurer la pérennité de l'organisation.

DD souligne que nous nous trouvons dans un quartier où la précarité est particulièrement marquée, avec de nombreuses familles de requérants et des personnes dépendantes de l'Hospice Général. Il

estime que la problématique spécifique de notre quartier nécessiterait une révision du modèle d'animation et d'action sociales en place. Il suggère que les institutions, notamment l'État et la VdG, devraient prendre le temps de réfléchir à cette question. Le comité, dans sa décision de se retirer, exprime également une critique à l'égard du modèle institutionnel existant.

MJ rappelle que certains habitants se sont déjà mobilisés pour des activités spécifiques. Elle précise que le comité sortant ne souhaitait plus assumer la gestion des ressources humaines en plus de l'intendance de la Ferme. Toutes ces responsabilités demandent des compétences particulières et sont lourdes, bien qu'elles puissent être intéressantes. Elle souligne qu'une expérience dans un comité de Maison de Quartier (MQ) permet de développer des compétences qui seraient utiles pour gérer une petite PME. Elle espère qu'une "perle rare" pourrait se présenter pour reprendre ces fonctions, mais la question reste : que proposer à un futur comité et comment répartir les tâches au sein de ce comité ? Le comité sortant était un comité de combat, et il est désormais nécessaire de trouver un comité de gestion qui pourra accompagner l'équipe d'animation.

AM propose qu'une première étape consisterait à s'entendre avec l'équipe d'animation sur le projet institutionnel, autrement dit, définir la part à accorder aux enfants, à la jeunesse, au tout public, etc. Les futurs membres du comité devront partager les objectifs avec l'équipe d'animation afin de guider l'orientation du projet associatif.

JLR demande s'il existe d'autres modèles dans le canton.

AM explique que la structure d'octroi de la VdG ne peut pas être modifiée. Dans d'autres communes, comme la VdV, le cadre est plus souple et l'obligation d'une association gestionnaire n'est pas vraiment imposée.

MJ indique que le comité sortant est très attaché à l'idée d'une association participative des habitant.e.s, débarrassée d'une gestion administrative trop lourde, d'où l'idée d'un nouveau modèle.

AJR demande comment fonctionnent les espaces de quartier de la VdG et pourquoi il existe deux modèles, Espaces de Quartier et Maisons de Quartier.

VS précise que ce sont deux choses différentes. Les espaces de quartier sont là pour se mettre à disposition des associations, sans équipe d'animation. Il s'agit uniquement de la mise à disposition de salles.

AJR se demande dans quelle mesure il est possible d'obtenir de l'aide pour la gestion administrative.

DD rappelle que le comité sortant avait envisagé un poste d'administrateur/intendant à temps partiel, mais cela a été refusé.

AJR souligne que l'idée d'une association est de porter un projet et des idées de développement pour un quartier, mais ce qui est imposé ici est un comité gestionnaire administratif, ce qui n'est pas très encourageant.

AH a l'impression que les comités de MQ se retrouvent dans la même situation que les crèches, qui fonctionnaient autrefois sous le même modèle de comité gestionnaire. Ce modèle n'existe plus en VdG. Aujourd'hui, dans chaque Espace de Vie Infantile, il y a un administrateur/trice. Un comité existe toujours, mais l'administration ne leur incombe plus.

PT rappelle le projet de l'animation socioculturelle à Genève : il s'agit de donner du pouvoir aux habitant.e.s, le pouvoir d'agir. Cela consiste à remettre entre les mains des habitant.e.s qui s'engagent des moyens : ressources humaines, financières, des locaux. Cependant, comme l'a expliqué **AM**, un problème persiste concernant la motivation pour s'engager année après année au sein d'un comité. Ce n'est pas la gestion en soi, mais le plaisir, les rencontres et le sentiment d'accomplir quelque chose d'utile pour la collectivité qui doivent être au cœur de cet engagement. L'expérience montre que pour qu'une association fonctionne, son comité doit se renouveler et que la motivation doit également se renouveler. Il s'agit d'associer le plaisir et le sens donné à cet engagement avec une maîtrise des moyens mis à disposition. Bien entendu, cela nécessite un équilibre entre l'effort à consentir et la maîtrise des ressources. Tout le plaisir qu'on éprouve à travailler sur la citoyenneté créative ou la créativité citoyenne fonctionne dans les deux sens. Dans cette démarche, un bénévole qui s'engage a besoin de s'appuyer sur des professionnel.le.s qui assument une grande partie des tâches administratives et financières, comme le suivi des dossiers. Le comité doit pouvoir compter sur des professionnel.le.s, comme l'équipe administrative et l'équipe d'animation. Sinon, comme le comité l'a raconté, on se retrouve rapidement submergé par des tâches, sans plus aucun plaisir. Cependant, **PT** considère que ce qui est observé ici n'est pas suffisant pour remettre en question le modèle. L'animation socioculturelle, si l'on regarde ce qui se passe depuis 60 ans à Genève, est un modèle qui se repense en permanence. Mais il existe tout de même des fondements solides sur lesquels on peut s'appuyer. Il est nécessaire de trouver un moyen permettant aux habitant.e.s du quartier de s'investir à bas seuil. Aujourd'hui, si la seule manière de s'engager à la Concorde est de devoir franchir une marche énorme (gérer les RH, les finances, le bâtiment), cela devient très dissuasif. Il faut trouver des modes d'engagement avec des étapes progressives. C'est ainsi que la relève pourra être assurée. **MJ** a évoqué l'idée de créer des commissions, ce qui peut être intéressant. Toutefois, lorsqu'on s'engage dans une maison de quartier, le premier seuil est de participer à une animation, de profiter des activités. Ce que remarque la FCLR, c'est que les associations qui réussissent sont celles qui sortent de leurs murs et vont à la rencontre des habitant.e.s, ce qui permet de trouver de nouvelles personnes. Ce travail incombe à l'équipe d'animation.

PT voit les choses en deux temps : d'abord un comité technique qu'il faudra assumer avec les partenaires, puis, d'ici une année, la constitution d'un nouveau comité qui s'engagera pour une durée d'au moins 4 à 5 ans.

MJ remercie **PT** pour son intervention.

AT exprime l'impression de devoir répéter ce qu'il a déjà dit aux responsables institutionnels lors des 4 dernières séances, soulignant qu'il n'a pas été compris en ce qui concerne les améliorations nécessaires. Le comité a essayé de recruter de nouvelles personnes, mais il constate que, à l'exception des anciens membres, peu de personnes se sentent concernées. À presque 21 ans, cela fait déjà 6 ans qu'il est engagé et la situation s'est complexifiée en termes de tâches administratives et de gestion. Il comprend que pour les jeunes de 15 à 25 ans, encore en études, il est difficile de dégager du temps pour gérer du personnel au quotidien et s'occuper du bien-être du personnel, ce qui a été le cas ces derniers mois, avec en plus la gestion du bâtiment. Cette responsabilité devient lourde à supporter en tant que membre de comité bénévole. Heureusement, les accueils et autres activités sont appréciés des habitant.e.s, grâce au professionnalisme de l'équipe, et elle en est remerciée. Mais un animateur a dû consacrer près de 75 % de son temps à gérer le bâtiment, une tâche qui ne fait pas partie de son cahier des charges. Cela dérange **AT** en tant qu'employeur au quotidien. Une partie de la mission a été accomplie, car nous avons cette Ferme. À l'heure actuelle, le comité sortant est soulagé de pouvoir se détacher de cette responsabilité.

AM informe qu'il a pris son poste il y a 2 ans et demi. Lors de cette prise de fonction, il a rencontré son collègue qui quittait son poste après 40 ans dans l'animation socioculturelle. Il souligne que l'évolution en 40 ans a véritablement complexifié la situation : aujourd'hui, pour une même activité, un travail administratif fastidieux est nécessaire. Cependant, il existe parfois des personnes capables d'assumer ces tâches avec un côté plus méthodique.

AT répond qu'ils savent que d'autres Maisons de Quartier rencontrent les mêmes problèmes.

MJ ajoute qu'actuellement, ils ont besoin qu'au moins une personne rejoigne le groupe du comité technique.

VS explique que le comité technique est composé de membres des communes, de la VdG et de la VdV (pour le financement), de la FASE (pour les ressources humaines) et de la FCLR (pour l'aspect associatif). Il précise que le modèle souhaité par le comité sortant sera partiellement possible, notamment en ce qui concerne les commissions.

AJR se demande pourquoi il faut attendre la dissolution du comité pour réagir et pourquoi l'aide n'a pas été proposée plus tôt.

MJ répond que le comité sortant semblait compétent et qu'il avait demandé de l'aide dès novembre, de même que la décision de ne pas se représenter.

AT exprime sa frustration concernant les travaux. Il explique avoir consacré 40 heures à gérer les effractions à toute heure, mais pour réparer une porte, cela a pris six semaines, en raison de la lente réactivité de la ville, notamment des services du SEJ et du DBPA, qui ne se coordonnent pas bien. Il donne également l'exemple des plaques vitrocéramiques défectueuses et de l'insonorisation négligée lors de la réfection de la Ferme. Malgré les demandes d'aide pour faciliter les travaux, aucun changement n'a été observé. Il évoque aussi des problèmes tels que l'absence de chauffage pendant trois semaines cet hiver et l'absence de wifi pendant cinq mois. Il remercie **JB** d'avoir pris le relais en dehors de son cahier des charges, notamment en venant ouvrir une porte à 6h du matin pour un ouvrier. **AT** souligne que, lorsqu'ils ont demandé de l'aide, il n'y a pas eu de volonté apparente de la part des partenaires institutionnels pour alléger la charge des habitant.e.s.

AJR pose la question à **VS** : Que se passera-t-il si personne ne se présente pour rejoindre le comité ?

VS explique qu'il faudra organiser une Assemblée Générale extraordinaire autour du 5 juin, afin d'intégrer au moins un habitant au sein du comité technique, sinon la subvention monétaire ne sera plus versée, conformément au règlement d'octroi des subventions. C'est une condition sine qua non.

LF demande si la fermeture de la MQ ou la perte de leurs postes est une réelle menace.

VS répond que cela ne concerne pas les postes.

ME, en tant que membre du comité de l'APE Ouches-JdR, explique qu'ils font partie d'une plateforme réunissant plusieurs acteurs, tels que la police municipale, la MQC, TSHM, etc., en raison des dynamiques générées par l'arrivée de nouveaux habitants. Le service des écoles a proposé d'organiser une occupation positive des espaces, mais c'est l'APE qui a pris l'initiative en proposant des idées d'occupation. Finalement, ce sont l'APE, l'école et l'antenne sociale de proximité qui ont tout organisé, tandis que les autres acteurs ne se retrouvaient plus autour de la table. L'APE se demande pourquoi la MQC ne s'est pas impliquée davantage dans ce projet, et se demande s'il s'agit d'un problème de temps ou de moyens.

AT suggère que la question de l'absence de ressources soit certainement liée à un manque de temps.

ME trouve la situation intéressante, soulignant que ce sont finalement des bénévoles (APE) qui portent le projet, alors que tous les salariés sont absents. Il se demande comment, dans ce cas, il est possible de faire des projets communs si personne ne se retrouve autour de la table.

MJ réagit en expliquant que la comparaison avec les autres maisons de quartier (MQ) qui ont des années d'expérience n'est pas nécessairement pertinente, car leur situation est différente. La Concorde, en tant que quartier émergent, a beaucoup de besoins sociaux, mais il manque de ressources. Le comité sortant s'est battu pour obtenir un troisième poste, mais les moyens restent limités par rapport à d'autres quartiers comme St-Jean ou les Acacias. Le comité a continué à demander des postes supplémentaires.

ME trouve cette situation surprenante, notant qu'après s'être battus pour avoir un lieu digne de ce nom, il y a encore si peu de moyens professionnels pour accueillir toutes les personnes et les jeunes. Ce n'est pas une critique, mais une question de savoir comment l'équipe peut relever ce défi avec aussi peu de moyens.

AH soulève une question qui se pose depuis des années : pourquoi ne pas redistribuer les ressources de manière équitable entre les MQ, qu'il s'agisse des forces professionnelles ou des subventions monétaires, afin de mieux répondre aux besoins de chacun ?

JB demande quand la subvention cessera d'être versée si aucun habitant ne se présente pour le comité. Il veut éviter que les personnes présentes ne se sentent prises en otage et ne se sacrifient par défaut.

VS répond que, selon les critères d'octroi, un habitant doit absolument faire partie du comité. La subvention est distribuée en plusieurs tranches, et la troisième tranche est prévue pour fin juin. Toutefois, si un habitant ne fait pas partie du comité à partir de maintenant, le versement sera stoppé, conformément à l'administrateur de la VdG.

JB réagit en indiquant que l'idée d'un comité technique avec l'aide promise semble irréalisable si aucun habitant ne se présente, ce qui soulève des inquiétudes concernant l'avenir de cette solution.

AT exprime sa frustration, soulignant qu'ils viennent seulement d'apprendre ce "détail" concernant la subvention.

DD se montre choqué, qualifiant la situation de "chantage", et exprime que le comité sortant se sent piégé. Il souligne que la séance ne peut pas se terminer sur une telle note.

VS défend la position des partenaires, expliquant que lors des nombreuses réunions, il a toujours été précisé qu'un membre du comité était nécessaire.

JB, cependant, réplique que, à aucun moment, il n'a été précisé que la subvention serait arrêtée si aucun habitant ne rejoignait le comité technique.

VS tente de clarifier que le comité technique pourrait jouer un rôle pour répondre à certains besoins, mais que sans membre du comité, l'administrateur de la VdG a indiqué qu'il n'y aurait plus de subvention. Néanmoins, les activités pourraient continuer indépendamment.

GM commence par exprimer une opinion différente, en soulignant que, selon lui, une association est un « être vivant » avec sa propre personnalité. Il met en avant l'esprit de créativité et d'innovation de la Concorde, et qualifie le projet de très beau, tout en reconnaissant que la pression liée à la subvention est un élément compliqué. Cependant, il insiste sur le fait qu'il faut continuer à chercher des personnes pour rejoindre le comité. Il propose son aide, en s'engageant à travailler avec l'équipe de la FCLR pour trouver deux ou trois personnes. Il souligne qu'il faut « partir gagnant ».

AT réagit en affirmant qu'ils ont bien cherché des personnes, ce qui implique un certain désarroi face à la situation.

GM insiste sur le fait que la recherche de personnes pour le comité est en cours et qu'il faut absolument continuer à chercher, avec l'idée que cela pourrait se résoudre rapidement.

MJ aborde un point crucial, celui de l'arrêt du versement de la subvention, qu'il indique comme étant un élément totalement inattendu. Le comité sortant pensait avoir du temps pour assurer la relève, et cette nouvelle information change tout. Il exprime le sentiment d'avoir été pris de court par ce développement.

NB pose deux questions : Pourquoi cette information n'a-t-elle pas été communiquée plus tôt ? Et, plus concrètement, concernant l'organisation du centre aéré de cet été, que doit-on faire maintenant que les inscriptions sont proches ? Organiser ou annuler ?

VS répond que la subvention devrait arriver à la fin juin (1/4 de CHF 90'000.-), mais que le non-versement est une conséquence directe de l'absence de comité. Cependant, il rassure en précisant que les salaires seront toujours versés, et donc le centre aéré pourra être organisé.

AJR exprime sa frustration envers le cadre légal, soulignant que la position de **VS** est difficile, car il doit appliquer une règle stricte. **AJR** soulève également une question politique importante, en soulignant que la Concorde est un quartier en pleine transformation, avec un taux élevé de personnes en situation difficile. Il déplore que la Ville mette ainsi la pression, en se référant uniquement à un cadre légal, sans prendre en compte les particularités du quartier. **AJR** interroge **VS** sur l'engagement politique de la Ville dans ce contexte.

Enfin, **AJR** demande s'il y a quelqu'un dans l'assistance qui pourrait rejoindre le comité technique, afin de résoudre la situation.

DD réagit en rappelant que cela fait des mois qu'il est évident qu'aucune personne n'est intéressée ou disponible pour rejoindre le comité, ce qui souligne le manque d'engagement.

AT suggère que si le règlement présenté par **VS** ne convient pas, il est possible d'alerter les conseiller.e.s municipaux.ales pour demander un changement. Il rappelle que le comité sortant a déjà eu recours à cette voie pour obtenir la Maison de Quartier. Il insiste sur le fait que le comité et les anciens membres du comité, en tant qu'« experts du quartier », aspirent à un nouveau modèle associatif pour ce lieu. Il encourage l'assemblée à ne pas accepter passivement ce que dit un fonctionnaire de la VdG, soulignant qu'il existe une voie politique pour faire changer les choses, puisque « c'est encore le peuple qui décide en Suisse ».

MJ, en tant que trésorière, confirme que le centre aéré de cet été pourra bien se dérouler dans de bonnes conditions. Cependant, elle souligne qu'une solution devra rapidement être trouvée pour l'avenir. Elle insiste sur le fait que l'objectif n'est pas que l'association cesse ses activités, mais que le comité sortant cherche à ne plus être responsable de la gestion administrative, de l'intendance et

des ressources humaines, qui représentent une charge trop lourde. Elle exprime que si cela n'avait pas été le cas, elle serait restée dans le comité. Elle rassure aussi l'assemblée en affirmant que l'association perdurera, malgré les difficultés.

AM explique ensuite la complexité du système administratif et financier en place pour la gestion des subventions, notamment par la FASe et les communes. Il détaille la répartition des financements entre le canton, les communes, et la Ville de Genève, et souligne la complexité de ce système, qui n'a pas permis des tentatives de simplification. Il rappelle également que si le comité disparaît, la convention avec la VdG sera dénoncée à la fin de l'année suivante. **AM** exprime également sa surprise face à la répercussion du non-versement de la subvention, qu'il apprend également lors de la réunion.

MJ confirme que cette information du non-versement de la subvention est une nouveauté pour le comité sortant.

ZH, s'excusant de son arrivée tardive, résume bien la situation en mentionnant que le comité assume un travail qu'il ne devrait pas, notamment celui de gérer des aspects liés au bâtiment. Il se demande s'il serait possible d'engager un intendant, au moins temporairement, pour gérer ce surplus de travail, ce qui permettrait au comité de se concentrer sur d'autres tâches essentielles. **ZH** se propose même de rejoindre le comité, mais pour souligner qu'il ne pourra pas remplir une fonction active, apportant son nom pour "débloquer la situation", mais sans s'engager activement.

AJR renchérit en insistant sur l'impossibilité pour le comité de continuer à s'engager sous ces contraintes actuelles. Il pose la question de savoir s'il est possible d'avoir des forces rémunérées, comme un administrateur, pour alléger la charge administrative du comité. Il souligne que personne ne viendra se sacrifier sans soutien approprié.

DD, se demande s'il est vraiment nécessaire de trouver un membre "alibi" du comité. Il remet en question l'idée de trouver une personne uniquement pour satisfaire les exigences administratives, sans réel engagement.

AJR répond en clarifiant que ceux qui s'engagent dans un comité savent qu'il y a du travail à accomplir, mais que les personnes présentes ce soir ne sont pas prêtes à assumer tout cela sans le soutien de forces extérieures. Il insiste sur le fait que les tâches administratives et de gestion ne doivent pas incomber uniquement au comité, et qu'il est crucial que des forces externes viennent épauler le comité.

Enfin, **GM**, tout en soulignant que tout le monde souhaite que l'aventure continue, met l'accent sur la distinction entre la question de fond et la question de forme. Selon lui, il est crucial de débloquer rapidement les fonds financiers nécessaires afin de poursuivre le travail sur le fond, tout en remplissant la condition de la présence d'un habitant dans le comité technique pour respecter les exigences administratives. Il conclut en soulignant l'importance de pouvoir avancer à la fois sur le plan financier et organisationnel.

VS commence en affirmant que personne ne veut que cette association disparaisse. Malheureusement, il y a des règles administratives que nous ne pouvons pas changer. Le changement du règlement ne peut se faire immédiatement. Il précise que le comité technique (VdG, VdV, FASe et FCLR) accompagnera le fonctionnement de la MQ en soutenant comme il le pourra l'équipe d'animation. Ainsi, un comité pourra se constituer tranquillement. Cela peut prendre 6 mois, 12 mois, mais la règle est incontournable. Il indique qu'ils font face à un cadre juridique qui les empêche de fonctionner autrement et exprime ses regrets à ce sujet.

MJ demande si, une fois le comité constitué, la subvention sera reversée rétroactivement.

VS répond que oui, bien sûr.

AT évoque que, puisque le comité technique est persuadé que du monde sera trouvé pour le comité de l'AHQC, il se demande si l'un des présents s'engage à devenir membre du comité de l'AHQC. Il précise qu'il n'y a pas d'obligation d'habiter le quartier dans les statuts. À l'époque, il y avait 15 membres du comité. Aujourd'hui, il n'en restait plus que 4 jusqu'à aujourd'hui. Selon lui, il faut modifier la manière de fonctionner si l'on regarde ce qui s'est passé.

AM souligne qu'il est président d'une APE et membre de différentes associations, et qu'il comprend l'engagement associatif. Cependant, il précise qu'il ne peut pas intégrer l'AHQC car cela créerait un conflit d'intérêt.

PT informe qu'il est bénévole et qu'il est prêt à intégrer le comité technique en tant que membre du comité de la FCLR. Il ajoute que **GM** sera le soutien de la FCLR au comité technique. **PT** accepte de payer la cotisation à l'AHQC et de la représenter avec **ZH** au sein du comité technique. Il mentionne également que, en tant que membre FCLR, il termine actuellement le suivi de l'accompagnement de la Villa Tacchini, où la gouvernance pourra être remise aux mains d'un comité légitime. Il s'engage à consacrer le temps qu'il a passé à la Villa Tacchini à l'AHQC.

ZH exprime qu'il trouve la situation complètement absurde et rocambolesque. Il déclare qu'il est choqué d'apprendre ce qu'il a appris aujourd'hui et trouve la situation incohérente. Selon lui, il n'y a pas de sens à s'engager dans un comité technique sans savoir vraiment à quoi cela correspond, ne le sachant pas hier ni même une heure plus tôt. Il ajoute qu'il est prêt à s'engager si cela peut débloquer la situation, mais considère cela comme absurde.

ME se questionne sur la motivation des travailleurs sociaux à se projeter dans l'avenir sans subvention monétaire. Il insiste sur le fait que cela représente beaucoup d'efforts et d'énergie, et demande comment il est possible d'avancer dans ces conditions. Selon lui, il y a beaucoup d'énergies et d'envies, mais la synergie pour relier les gens est compliquée.

JLR rappelle qu'il a quitté le comité il y a quelques années (5 ou 6 ans), et souligne que c'était déjà la même équipe. À l'époque, il était déjà compliqué de trouver de la relève, donc si le comité technique y arrive mieux en quelques mois, il leur adresse ses félicitations.

Votation de l'élection du comité qui répondrait aux conditions de la VdG : Pascal Thurnherr et Zoltan Horwatz sont élus à l'unanimité moins 1 abstention et 1 voix contre.

7. Parole est donnée aux invités

Pour la FASE, **AM** mentionne que le cadre de l'animation socioculturelle est contraignant, et que les habitants n'ont pas une envie délirante d'entrer dans le comité. Il assure que le message a bien été reçu et qu'ils feront en sorte que les ressources qui doivent aller à la population de la Concorde arrivent à cette population. Il estime que le message urgent exprimé a été bien entendu par la VdG.

MJ remercie **AM** et l'informe que cela n'empêchera pas le comité sortant de demander un rendez-vous à la magistrate.

Pour la VdV, **SK** rappelle que la Ferme appartient à la VdG, mais se situe sur le territoire verniolan. Il explique que la VdV fera donc également partie du comité technique, bien qu'elle soit un bailleur de fonds moins engagé que la VdG. Selon lui, c'est un quartier qui a de nombreuses nécessités et qui va encore s'agrandir du côté de Vernier. Il remercie beaucoup le comité sortant pour tout le travail effectué, ainsi qu'à l'équipe.

MJ remercie **SK**.

AJR remercie le comité sortant pour son engagement et remercie l'équipe pour la proposition des multiples animations.

GM félicite pour tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant et promet de faire du travail pour l'AHQC une priorité.

Pour la VdG, **VS** souligne que la Ville de Genève avait le mauvais rôle aujourd'hui et qu'il est désolé de l'avoir incarné. Il remercie cependant le comité pour tout ce qu'il a fait et, au nom de la VdG, présente ses excuses pour toutes les difficultés engendrées par le bâtiment.

DD informe que le comité sortant reste membre de l'association et habitant du quartier, etc. **MJ** renchérit en disant : « nous continuerons à être casse-pied ! »

NB pour l'équipe de la MQ : Chers membres du comité (parce que oui, vous êtes, pour ce soir encore, en tout cas pour nous, toujours notre comité),

Par ces quelques mots, nous tenions à vous exprimer notre profonde gratitude pour l'investissement titanesque dont vous avez fait preuve. Au cours de ces nombreuses années, vous n'avez rien lâché. Entre l'organisation de fêtes de quartier, la mise en place d'un atelier couture, la création de bonhommes hivers tous plus originaux les uns que les autres, la collaboration avec les promoteurs immobiliers du quartier et j'en passe. Vous êtes même allés jusqu'à obtenir une réelle Maison de quartier. Certes, celle-ci vous a donné du fil à retordre mais concentrons-nous sur les choses positives si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Nous occupons désormais une magnifique ferme qui peut accueillir beaucoup, vraiment beaucoup, de monde. La fréquentation de nos accueils s'est décuplée, le nombre de personnes présentes lors de l'inauguration et la fête du Bonhomme Hiver de l'année passée a explosé, un nouveau cours de céramique a ouvert ses portes, bref nous savons qu'il manque encore quelques détails qui vous tiennent à cœur, mais ceux-ci sont en bonne voie et arrivent incessamment sous peu.

Nous vous remercions pour les heures passées auprès de la Police suite aux 8 effractions, pour vos conseils avisés sur des évènements que vous aviez déjà pu organiser, pour votre combat afin de faire bouger les choses avec votre vision d'une collaboration entre un comité et une équipe.

Encore une chose, nous vous sommes extrêmement reconnaissants pour le casting incroyable que vous avez mené fin 2021 ! En effet, si nous sommes là ce soir c'est grâce à vous et nous vous remercions de nous avoir fait confiance pour venir compléter l'équipe et mener des projets au sein du quartier de la Concorde.

Nous vous souhaitons tout de bon pour la suite !

Fin de la séance 22h25